



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022



SOMMAIRE

P1	ÉDITO
P2	LE TERRITOIRE
P4	LES MEMBRES DU BUREAU
P6	L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT
P7	FINANCEMENT ET DÉPENSES
P 9	AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU - LES PAEC
P 10	LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX
P 11	LA TRAME TURQUOISE ET LES ZONES HUMIDES
P 12	LES DONNÉES LIDAR
P 13	FIN DE TRAVAUX SUR LES FOSSÉS
P 14	LES CHAÎNES D'ÉTANGS
P 15	LUTTE CONTRE LES ESPACES INVASIVES
P 16	CAMPING DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE
P 17	MIS EN DÉFENS DES RIVIÈRES
P 18	ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA MÂTRE ET LA CALONNE
P 19	PROJET DE RESTAURATION DE LA CALONNE
P 21	PROJET DE RESTAURATION DU RELEVANT
P 22	PROJET DE RESTAURATION DU MOIGNANS
P 24	ÉTUDES DE DANGER - INONDATION
P 25	EN BREF
P 26	PARTICIPER POUR MIEUX AGIR
P 27	ASSISTER ET COMMUNIQUER



ÉDITO

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Après une année 2021 plutôt pluvieuse, ce n'est pas moins de 35 % de pluie en moins et des débits estivaux très bas que le territoire a une nouvelle fois connu en 2022. Le signe d'un impact très important du changement climatique en Dombes et le Val de Saône et de l'importance des actions et des réflexions que nous conduisons.

L'eau est un bien commun qui devrait être au centre de l'ensemble des politiques publiques que nous menons. Sans eau, il n'est pas possible de développer une agriculture de proximité, de rendre attractif nos bassins de vie, de renforcer notre tissu économique.

Les actions menées par le syndicat (en restaurant le fonctionnement naturel des rivières ou des zones humides ou en plantant des haies, par exemple), participent au grand cycle de l'eau local, à la recharge des nappes et à la préservation d'une eau de qualité et en quantité suffisante au robinet.

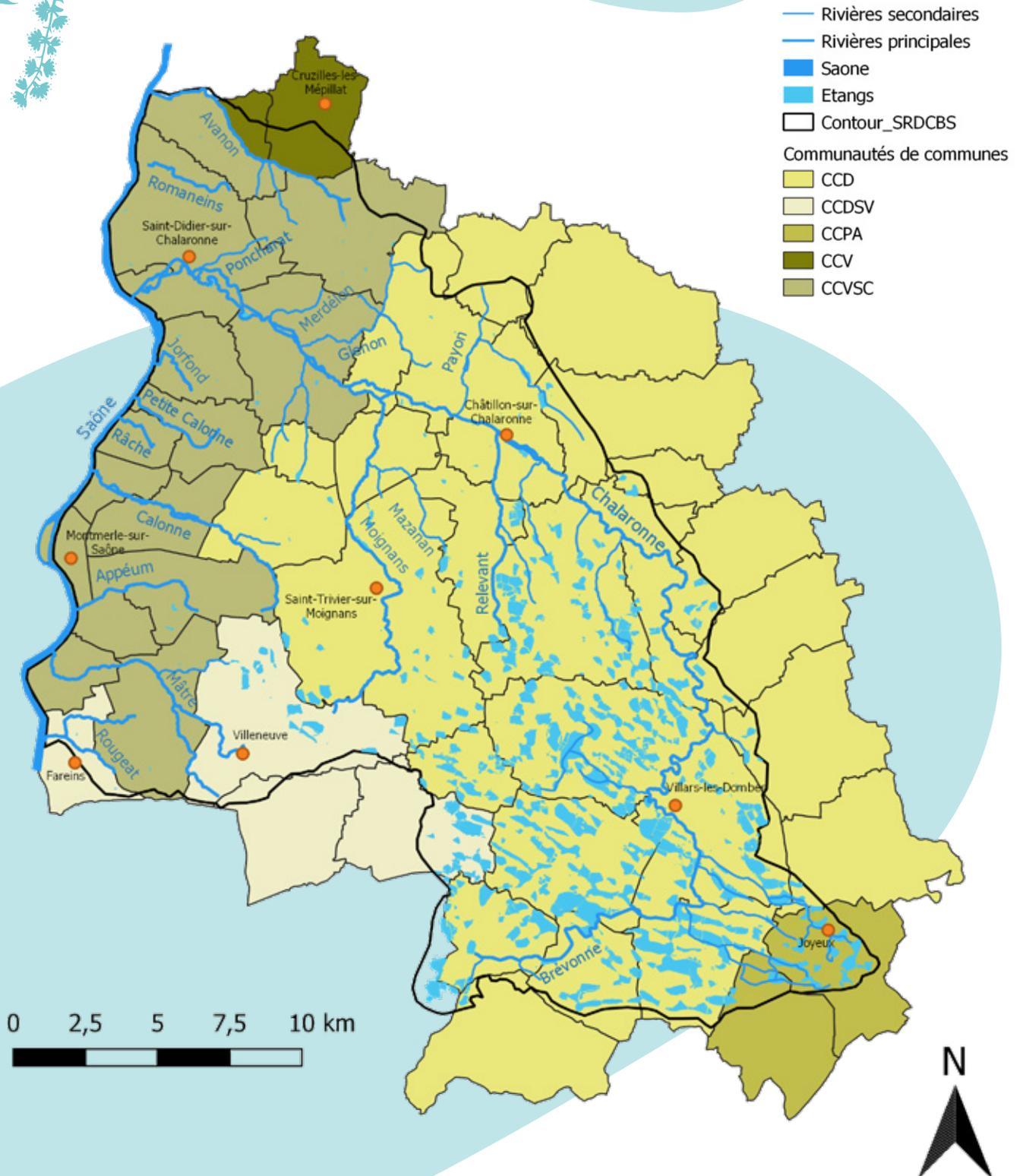
Dans cet objectif central de rendre les cours d'eau du bassin plus résilient face au changement climatique, vous aurez le plaisir de découvrir dans les prochaines pages les nombreuses opérations menées en 2022.

La réalisation de ces opérations ne serait possible sans l'implication de notre équipe, que je souhaite remercier ici. Réalisation d'études en maîtrise d'œuvre interne, participation active aux projets transversaux portés par ses membres (Life, PTGE, PAEC, etc..), animation et montage de projets de restauration sur le terrain, réponse à des appels à projets, suivi de chantiers... autant de compétences que nous avons la chance d'avoir et de déployer sur le territoire.

Jean-Michel LUX

Chalaronne médiane
02.08.2022

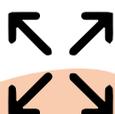
LE TERRITOIRE



LES CHIFFRES CLÉS



10
affluents de
la Saône



497 KM²
taille des bassins-
versants



180 KM
de rivières



397
étangs et
+ de 350 km
de fossés

LES DONNÉES CLÉS



5
communautés
de communes



49
communes



25
délégués



10
compétences exercées
dont les 4 de
la GEMAPI

LES MEMBRES DU BUREAU



Jean-Michel LUX

Président du SRDCBS
Maire de la commune de Francheleins
Vice-président à l'environnement CCVSC



Martial TRINQUE

Vice-président
du SRDCBS
1^{er} adjoint commune de
Dompierre/Chalaronne



Pascal CURNILLON

Conseiller municipal de
Châtillon/Chal.
Président AAPPMA
Châtillon/Chalaronne



Ludovic LOREAU

Maire de
Saint-André-de-Corcy
Vice-président
à l'environnement
CC Dombes



Benoit PEIGNÉ

1^{er} Adjoint à Saint-Didier/
Chalaronne



David POMMIER

Maire de Villeneuve
Vice-président
à la GEMAPI CCDSV



Stéphane MELINON

Conseiller municipal de
Guéreins



Jean-Marc GIMARET

Conseiller municipal de
Messimy/Saône



Jean-Marc DUBOST

1^{er} Adjoint à Baneins

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

LE COMITÉ SYNDICAL

25 délégués titulaires et suppléants
siègent lors des comités syndicaux.
Ces derniers peuvent être des conseillers
communautaires ou des conseillers
municipaux.

CC DE LA DOMBES

Jean-Marc DUBOST	Laurent COMTET
Cyril CHAFFARD	Géraldine MERCIER
Pascal CURNILLON	Gérard MAURE
Martial TRINQUE	Fabienne BASDEFARGES
Gilles DUBOST	Philippe PAILLASSON
Denis PROST	Jean-Michel GAUTHIER
Laurent PERRADIN	Fabienne CURIAL
Marjorie MERLINC	Philippe GOURDIN
Ludovic LOREAU	Denis CHARNAY
Frédéric ORGERET	

CC DOMBES SAÔNE VALLÉE

David POMMIER	Christine FORNES
Franck FARNIER	Gilles GARNIER

CC DE LA VEYLE

Michel GADIOLET	Pierre GONNARD
-----------------	----------------

CC VAL DE SAÔNE CENTRE

Christian GOIFFON	Jean-Philippe BEROUD
Jean-Michel LUX	Stéphane CANTE
Gaëlle LABALME	Daniel MICHEL
Jacques VERT	Jean-Marc LOURENCO
Stéphane MELINON	Benoit JULIAT (06/03/2022)
Richard LABALME	Bruno DOUCET-BON
Jean-Marc GIMARET	Camille PERRAUD
Didier REY	Étienne BILLET
Dominique MARTIN	Valérie BREVET
Benoit PEIGNE	Renaud DUMAY
Nicolas DI NUCCI	Sylvain DAMEZIN (06/03/2022)

CC PLAINE DE L'AIN

Roland DE ROBIN DE BARBENTANE	Roger POIZAT
----------------------------------	--------------

L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU SYNDICAT

L'équipe permanente constituée de 4 agents et dont les missions sont les suivantes :

- » Management de l'équipe
- » Suivi budgétaire et financier
- » Relation stratégique avec les autres acteurs du territoire (PLU, Life, DDT, PTGE...)
- » Suivi des actions de restauration : camping St Didier, le Relevant, la Calonne
- » Encadrement et suivi de stage LIDAR

ALICE



VÉRONIQUE



- » Organisation et suivi du fonctionnement des assemblées délibérantes
- » Élaboration du budget
- » Suivi comptable et budgétaire du syndicat
- » Suivi des carrières, des paies
- » Communication (rapport d'activité), suivi des animations scolaires
- » Secrétariat

YANNICK



L'ÉQUIPE LE RÔLE DE CHACUN

- » Suivi des diagnostics des plans de gestion des chaînes d'étangs
- » Suivi qualité et quantité d'eau PSE
- » Suivi des travaux de restauration des fossés et des zones humides
- » Suivi des études diagnostics des ouvrages inondations et des travaux
- » Encadrement et suivi du stage MAEC

EVA



- » Suivi des études de maîtrise d'œuvre sur les seuils de la Calonne et de la Mâtre
- » Conception et suivi des travaux de lutte contre les invasives
- » Élaboration du plan de gestion stratégique des zones humides
- » Suivi des interventions ponctuelles sur la ripisylve et sur le barrage de Tallard
- » Conception et suivi des travaux de mise en défens de la Calonne

UNE ÉQUIPE PONCTUELLE POUR DES MISSIONS TRÈS PRÉCISES

- JOHAN BELLIER -

stagiaire sur l'élaboration de la candidature du Projet Agro-Environnemental et Climatique puis embauché en CDD pour travailler sur les plans de gestions des bassins-versants des chaînes d'étangs.

- CÉDRIC GARCIA -

stagiaire (6 mois) sur le traitement des données issues des levées LIDAR et la cartographie des haies, du bocage et des réseaux de fossés.

- CARLA ORGIAZZI -

stagiaire (6 mois en alternance) pour la remise à plat des documents de communication du syndicat et notamment du guide riverain.

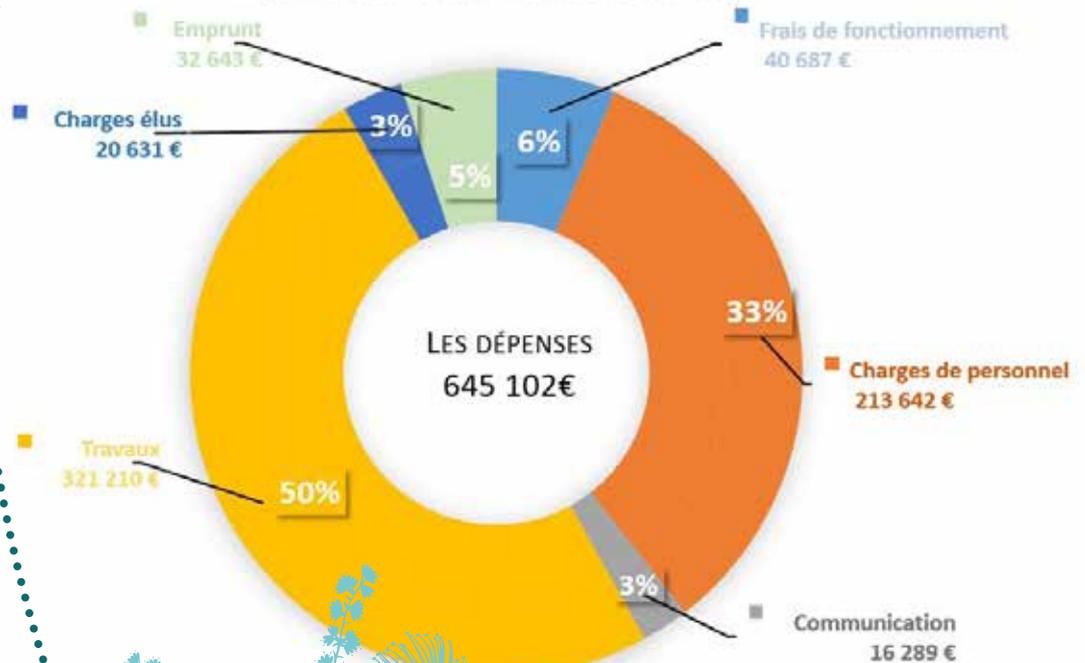
FINANCEMENT ET DÉPENSES

Le fonctionnement et l'investissement du SRDCBS sont financés par les collectivités membres et les subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'État et du FEADER.

Le SRDCBS étant un syndicat à vocation technique réalisant surtout des études et travaux d'investissement, les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement les charges de personnel et les dépenses à caractère général dont l'entretien de la ripisylve et des ouvrages de lutte contre les inondations ou les animations scolaires. Ces charges sont plutôt stables depuis plusieurs années. Les dépenses d'investissement varient en fonction de l'activité du syndicat et alternent entre phase de conception des opérations (en maîtrise d'œuvre interne ou externe) et phases de réalisation.

L'absence de recettes directes en investissement conduit à la création d'un déficit d'investissement chronique lié au reste à charge des opérations réalisées.

Principaux poste de dépenses
(fonctionnement et investissement)



Les dépenses
totales réelles de
fonctionnement et
d'investissement
s'élèvent à 645 102 €
sur l'année 2022.

FINANCEMENT ET DÉPENSES

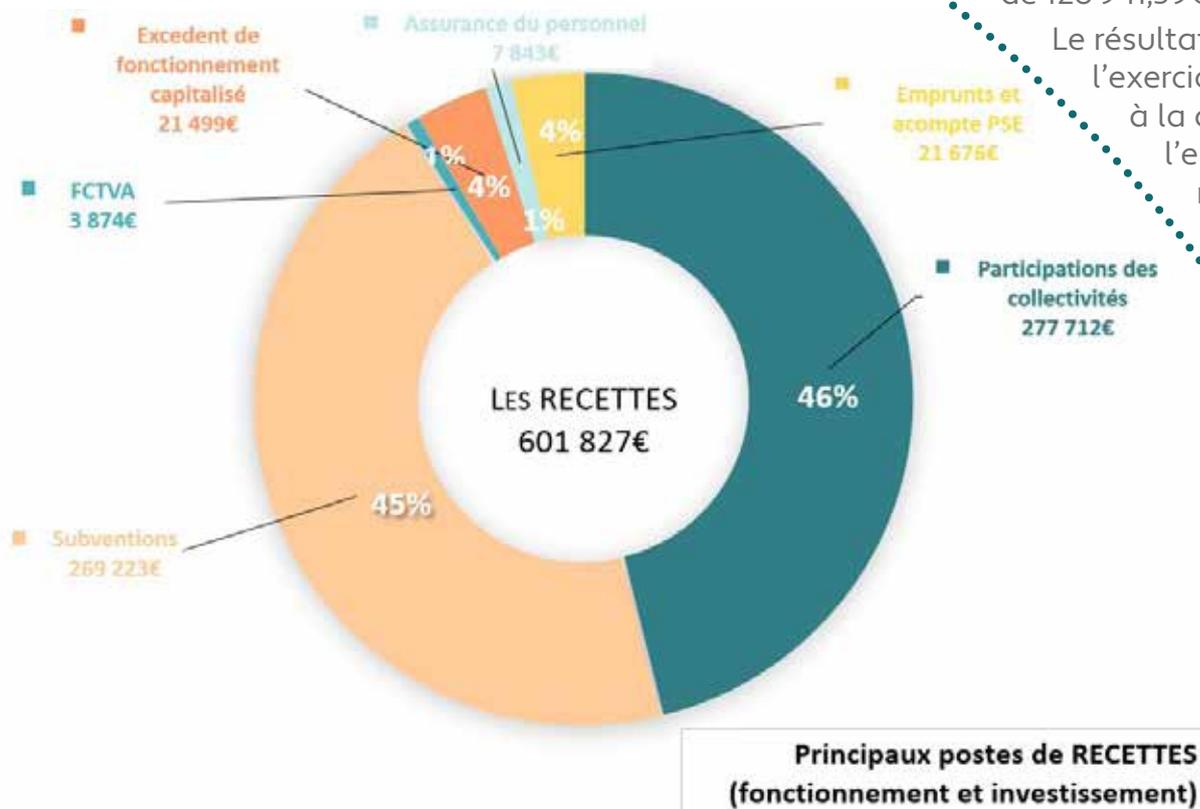
Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Les recettes totales réelles de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 601 827 € sur 2022.

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes et les dépenses, atteint 85 664,76€.

L'investissement accuse un déficit de 128 941,39€.

Le résultat propre de l'exercice, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses réelles s'élève à - 43 276,63€ pour l'exercice 2022.



La situation financière du syndicat devient préoccupante dans la mesure où en 2022, les dépenses totales de l'année ont dépassé les recettes totales perçues. L'équilibre est assuré en puisant dans les excédents antérieurs cumulés. Ce dernier devient précaire dans la mesure où il entame également la trésorerie disponible et la capacité d'investissement du syndicat. Comme annoncé à plusieurs reprises, sans augmentation des contributions de ses membres dans les années à venir, la capacité à financer les actions engagées est compromise.

Les cotisations des membres

Le mode de calcul des cotisations repose désormais uniquement sur le critère de la population présente dans le bassin-versant considéré. Une cotisation est calculée pour les dépenses communes à tous les territoires, tandis que des cotisations sont calculées pour chacun des bassins-versants et les actions qui leur sont propres. Le montant des contributions 2022 est resté stable.

Communauté de Communes	Population totale	Cotisation 2022 sans emprunt	Anciens emprunts	Cotisation totale 2022
CC Val de Saône Centre	21106	125176 €	12736 €	137912 €
CC Dombes	19732	120604 €		120604 €
CC Plaine de l'Ain	192	1169 €		1169 €
CC Dombes Saône Vallée	3437	28252 €	1644 €	29896 €
CC de la Veyle	504	2511 €		2511 €
	44 971	277 712 €	14 380 €	292 092 €

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

Élaboration des PAEC

Dans le cadre de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, le syndicat a candidaté en 2022 pour un nouveau projet agro-environnemental et climatique (PAEC) sur l'aval de son territoire.

Pour la construction du projet, Johan Bellier, stagiaire en licence professionnelle, a été recruté pour un stage de 6 mois dans le cadre des missions suivantes :

- Analyse de la nouvelle PAC 2023-2027 et plus particulièrement des Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) de nouvelle génération,
- Enquête auprès de 17 agriculteurs du territoire pour recueillir et analyser leurs besoins et attentes vis-à-vis de ces mesures,
- Sélection des périmètres, des enjeux et des mesures proposées,
- Participation à l'élaboration du PAEC qui a été transmis aux services de l'État le 14 septembre 2022.

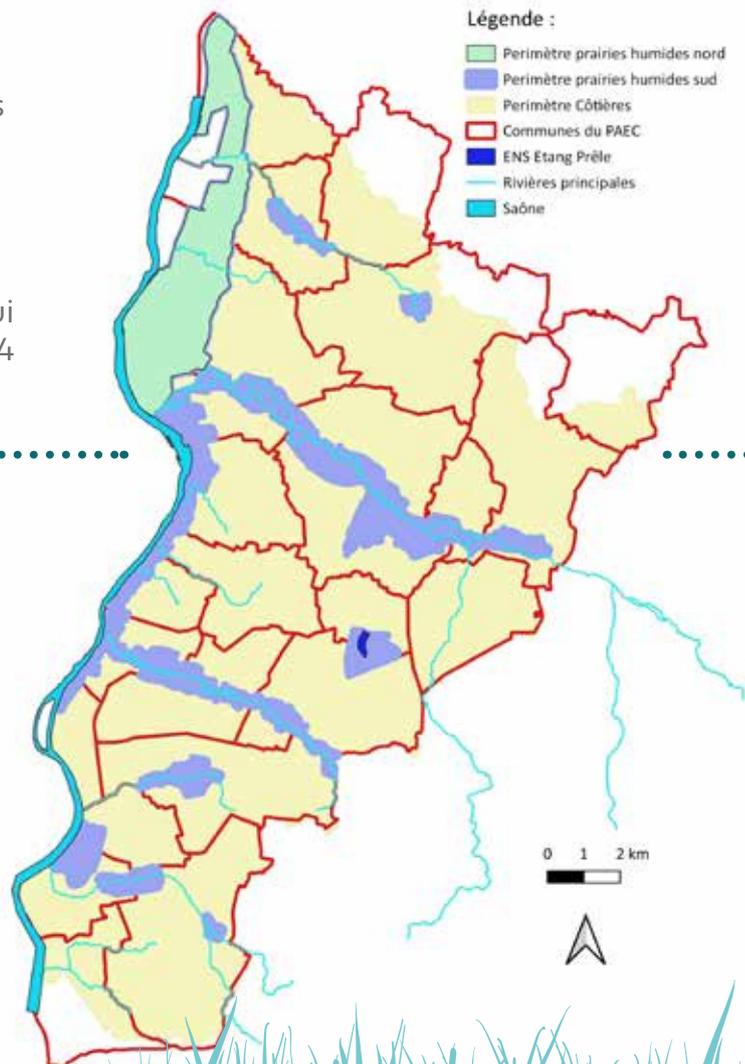
Le projet PAEC « Chalaronne aval », avec un budget initial d'environ 600 000 € par an en 2023 et 2024, a été présenté en Commission Régionale Agroenvironnementale et Climatique en décembre 2022 et a été retenu dans le cadre d'un appel à projets. Suite à de nombreuses restrictions budgétaires et malgré un bon dossier, le PAEC a subi des transformations importantes dans sa structure et dans les mesures proposées. Ces évolutions seront détaillées dans le prochain rapport d'activité.

Version initiale du PAEC Chalaronne Aval

(déposée en septembre 2022) :

- 3 Périmètres d'intervention (vert, jaune et violet) associés à des MAEC distinctes et répondant à des enjeux biodiversité et/ou qualité de l'eau,
- 10 MAEC proposées associées aux prairies humides, aux corridors écologiques et à la réduction à la source des pollutions.

Nombre de communes concernées : 26



AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

SUIVI DANS LE CADRE DU PSE

Après avoir établi en 2021 les contrats de Paiements pour Services Environnementaux à destination des agriculteurs et des pisciculteurs à l'échelle de plusieurs chaînes d'étangs dombistes, l'année 2022 a été consacrée à la mise en place de suivis de la qualité de l'eau et de la quantité d'eau à l'échelle de 2 chaînes d'étangs :

- L'une recoupant les communes de Joyeux, Villars les Dombes et Versailleux,
- L'autre recoupant la commune de Chalamont.

Ces chaînes ont été choisies car elles présentent une forte densité de contrats PSE signés sur les étangs et les terres agricoles. De nombreux propriétaires, pisciculteurs et propriétaires, par ailleurs, étaient déjà connus des syndicats de rivière et de la CC de la Dombes.

Les objectifs associés à ces suivis pluriannuels sont les suivants :

- Évaluer l'impact potentiel des mesures agricoles et piscicoles associées au contrat PSE,
- Apporter des propositions d'évolutions de pratiques aux agriculteurs et aux pisciculteurs en complément des PSE dans un contexte d'adaptation au dérèglement climatique,
- Proposer des solutions pour une nouvelle gestion de l'eau au sein des chaînes d'étangs dans un contexte de raréfaction de la ressource.

Le suivi s'appuie sur la mise en place de plusieurs dispositifs :

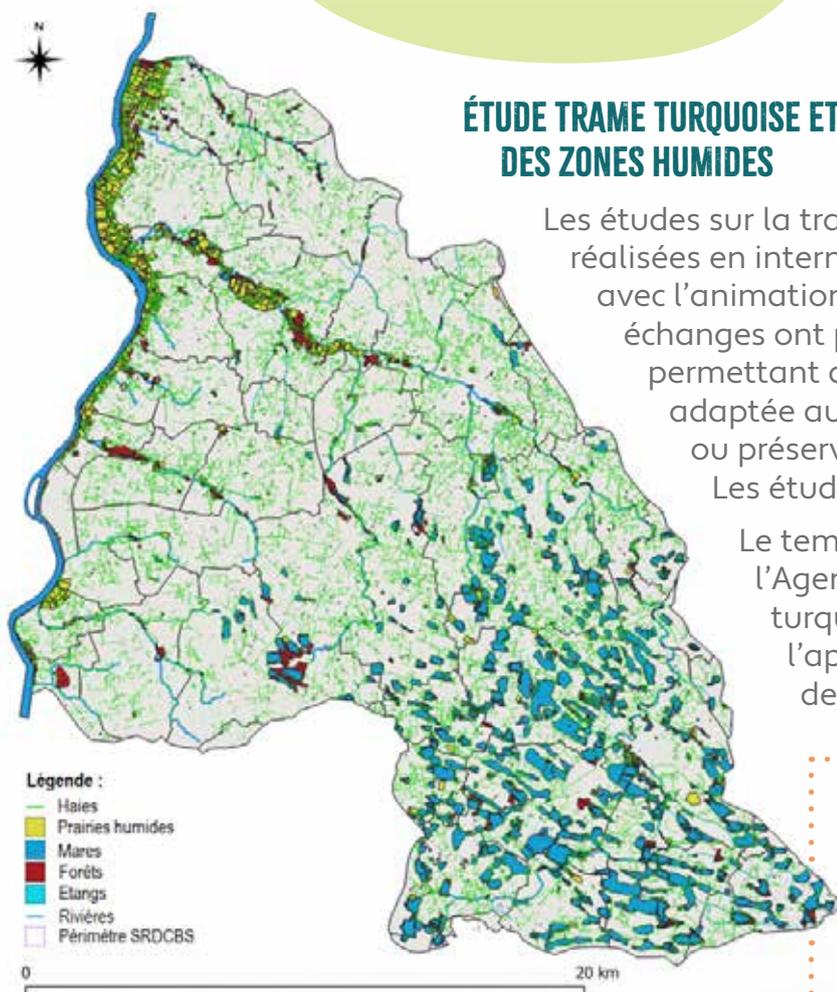
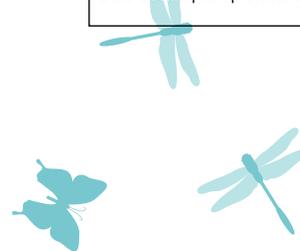
- Pour les aspects quantitatifs : installations de canaux venturi associés à des sondes pressiométriques sur des parcelles agricoles et les fossés structurants de la chaîne d'étangs, installation de sondes pressiométriques sur les étangs pour suivre la fluctuation des hauteurs d'eau des étangs, installation d'une station météo automatique à proximité du bourg de Joyeux,
- Pour les aspects qualitatifs : mise en place de tiges silicones polaires renouvelées tous les 15 jours et capables de capter des micropolluants circulant dans l'eau, réalisation d'analyses d'eau classiques en complément pour la recherche de micropolluants également.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024



Installation d'un canal venturi à Joyeux

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ



ÉTUDE TRAME TURQUOISE ET PLAN DE GESTION STRATÉGIQUE DES ZONES HUMIDES

Les études sur la trame turquoise et les zones humides, réalisées en interne par le syndicat, se sont poursuivies avec l'animation de plusieurs groupes de travail. Les échanges ont porté sur les choix méthodologiques permettant de prioriser, de manière cohérente et adaptée au territoire, les milieux à restaurer et/ou préserver (mares, haies, zones humides...). Les études seront finalisées courant 2023.

Le temps d'animation est subventionné par l'Agence de l'eau RMC. L'étude sur la trame turquoise est conduite dans le cadre de l'appel à projets Eau & Biodiversité 2021 de l'Agence de l'eau.

DES MILIEUX À RESTAURER DES ESPÈCES À PRÉSERVER

- 12/04/2022 COPIL n°2 » Zones humides (Choix méthodologiques)
- 23/06/2022 COPIL n°2» Trame turquoise (Choix méthodologiques)

Au printemps, le syndicat a candidaté à l'appel à projets Eau et biodiversité 2022 de l'AE RMC sur la partie opérationnelle, dans la continuité de l'étude trame turquoise. L'objectif étant d'obtenir des financements pour des travaux de restauration de mares et de plantation de haies sur les années 2023 et 2024. Les premiers projets ont été recensés à l'automne.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

Réseau hydrographique
(Villars-les-Dombes)

ZOOM SUR LES DONNÉES LIDAR

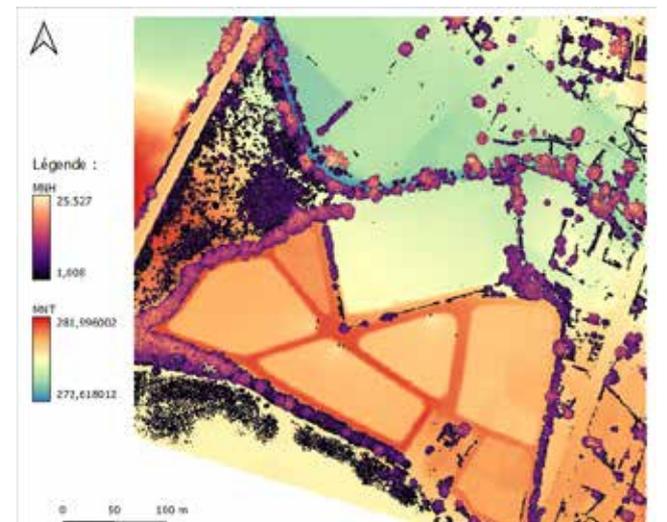
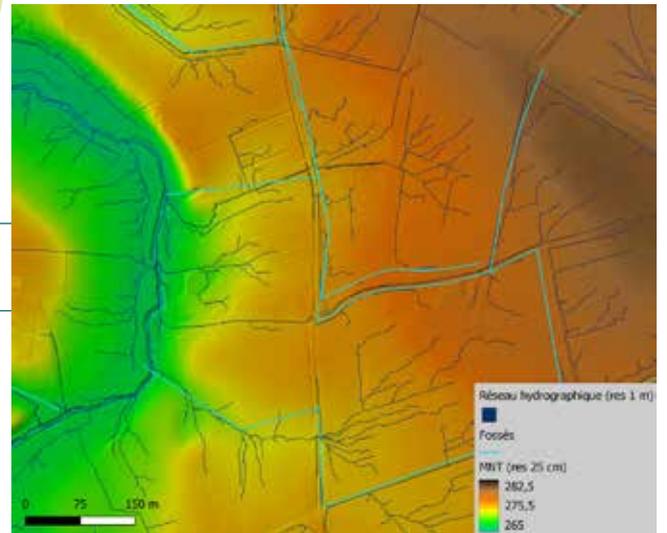
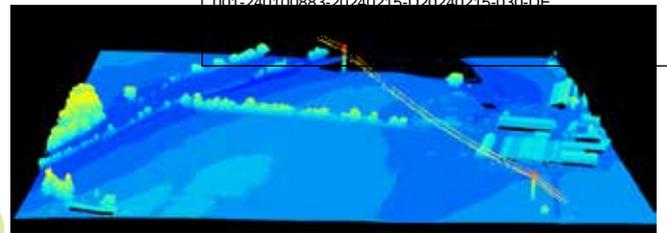
Des données LiDAR (light detection and ranging) ont été acquises début 2021 en partenariat avec le syndicat de la Veyre Vivante et la communauté de communes de la Dombes. Le LiDAR est une méthode de télédétection: des rayons lasers sont envoyés au sol, les rayons réfléchis par les surfaces sont interceptés en retour. Il en résulte des points avec des coordonnées GPS spécifiques.

Le syndicat a souhaité exploiter ces données dans le but d'avoir une visualisation précise des sols et des éléments du paysage sur le territoire. Cependant, ce travail est très énergivore et nécessite quelques bases en géomatique.

Un stagiaire de Master 1, Cédric Garcia, a été recruté pour une durée de 6 mois (de mars à août) afin de réaliser cette mission de traitement des données.

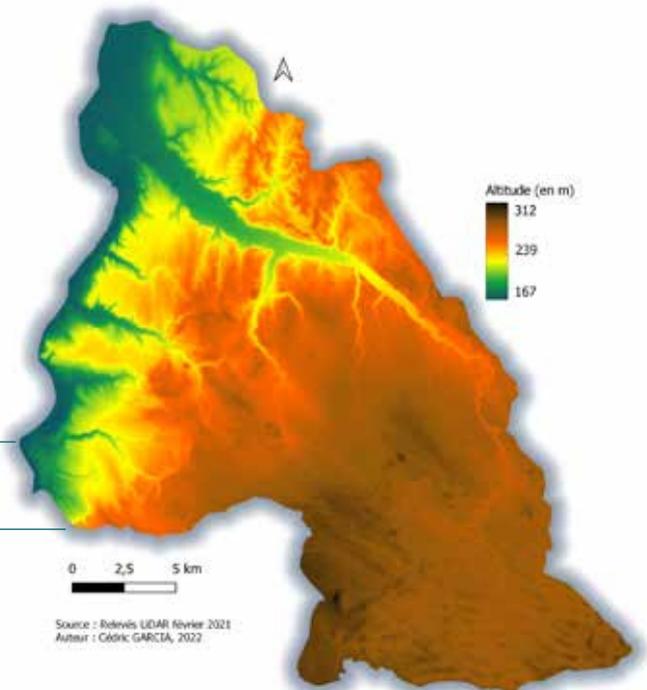
L'objectif est d'obtenir deux couches plus précises que celles que nous possédons déjà pour la végétation et le réseau hydrographique. Elles permettront ensuite l'analyse spatiale des milieux bénéfique à plusieurs projets, notamment pour l'étude de la trame turquoise.

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE



MNT = altitude
MNH = hauteur de la végétation

UN RELIEF MIS EN ÉVIDENCE
PAR LA PRÉCISION DU LIDAR



Source : Relevés LiDAR février 2021
Auteur : CÉDRIC GARCIA, 2022

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

FIN DES TRAVAUX SUR LES FOSSÉS (T2)

Dans la Dombes, le syndicat poursuit la réalisation de son programme pluriannuel de restauration des fossés et des zones humides associées. Il répond à 2 objectifs principaux :

- Améliorer la circulation de l'eau des parcelles agricoles aux rivières en passant par les étangs dans un contexte de changement climatique,
- Améliorer la qualité des eaux en créant ou restaurant des zones humides de tailles variées.

Après avoir débuté les travaux en 2021, l'année 2022 a permis de finaliser les interventions au niveau de la chaîne d'étangs située sur les communes de Lapeyrouse et d'Ambérieux en Dombes.

Sur cette chaîne, 1,6 km de fossés d'intérêt collectif ont été restaurés sur les 4,3 km recensés : 62 % des linéaires n'ont donc fait l'objet d'aucune intervention compte tenu de leur état. Par ailleurs, 3 mares ont fait l'objet d'une restauration : elles sont situées en série par rapport aux fossés restaurés.

Les travaux ont été effectués par le chantier d'insertion Val Horizon (Trévoux) pour les interventions sur la végétation (élagage, débroussaillage, abattage) et par Benoit Chapeland (Relevant) pour les restaurations de mares et le curage des fossés avec régalage le long de ces derniers.

Coût pour le syndicat (hors coûts d'animation et de déclaration d'intérêt général) : 34 423 € TTC (subventions CD01 40 % HT et RAU-RA 40 % TTC, dans le cadre du contrat de territoire Dombes Saône).



Mare Ambérieux
avant travaux



Mare Ambérieux
après travaux



Mare Ambérieux
6 mois après travaux

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

DIAGNOSTIC DES CHAÎNES D'ÉTANGS

Le SRDCBS a réalisé un diagnostic des sous-bassins versant de chaînes d'étangs sur la partie dombiste de son territoire dans l'objectif de mener des actions concrètes de restauration et de préservation des milieux naturels dans les sous-bassins versant identifiés comme prioritaire.

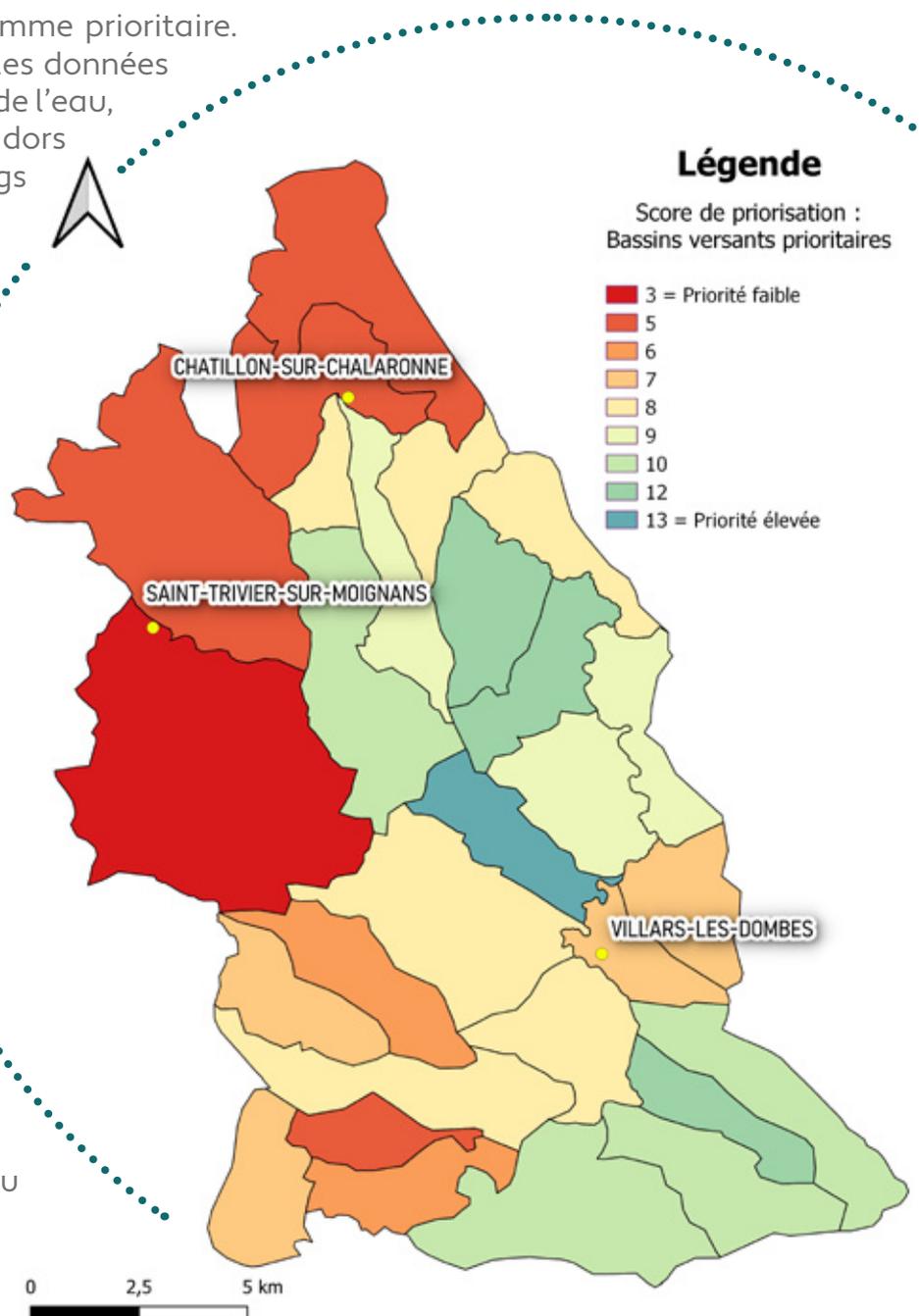
Ont été croisées et agglomérées, les données liées à la quantité et la circulation de l'eau, à la présence et la qualité des corridors écologiques, à la surface d'étangs par sous bassins-versants, à la biodiversité.

Principe méthodologique

Les sous-bassins versants identifiés « prioritaires » dans la méthodologie du diagnostic sont ceux dont les milieux naturels sont les mieux conservés. Ils sont alors classés du mieux préservé (en rouge sur la carte) au plus dégradé (en bleu).

Quelles actions ?

Ce diagnostic a permis d'identifier des « classes » de sous bassins-versants prioritaires. Ces résultats permettront ensuite d'élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestions en partenariat avec la communauté de communes de la Dombes et les autres acteurs du territoire (APPED, CA01...).



RESTAURER LE MILIEU NATUREL

LUTTE CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES

Le foyer d'hydrocotyle fausse renoncule présent dans le fossé affluent de la Chalaronne à Saint-Didier-sur-Chalaronne continue d'être géré par le syndicat. Au printemps 2022, un curage du fossé (vieux fond - vieux bord) a été réalisé par l'entreprise Chapeland Terrassement, une technique plus efficace permettant de retirer les racines bien ancrées dans les berges. Le but est de minimiser davantage les repousses voire d'éradiquer totalement la plante. Malheureusement des repousses ont été constatées dans l'été et des arrachages manuels ont quand même dû être réalisés pour empêcher sa réimplantation.

Montant des interventions : 6 676,51 € TTC

Subventionnées par :
Région AURA, Agence de l'eau RMC
et Département 01.

Avril/Mai : curage + arrachage manuel post-travaux (passage 1)

Août : arrachage manuel (passage 2)

Octobre : arrachage manuel (passage 3)



RESTAURER LE MILIEU NATUREL



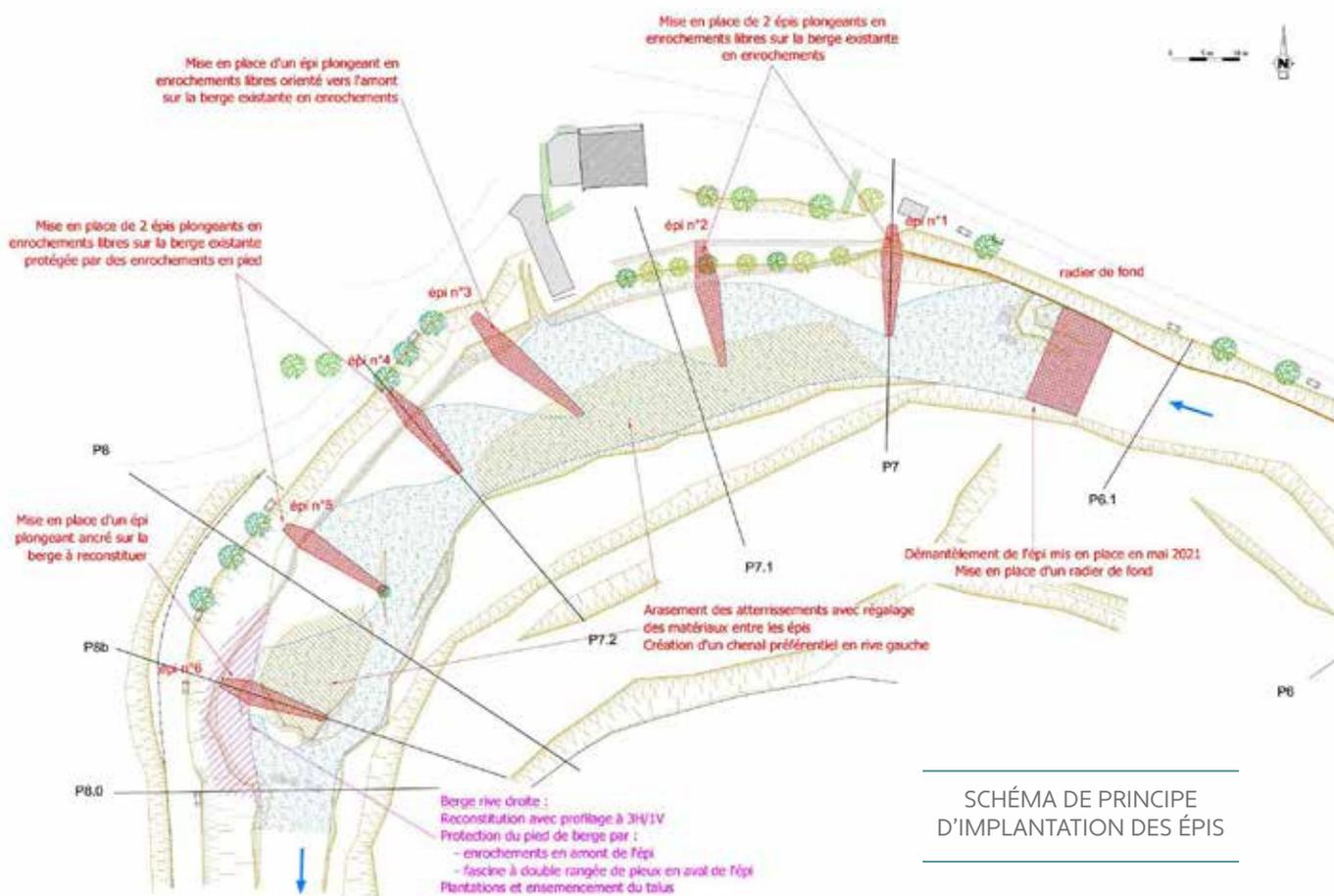
Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

CAMPING DE SAINT-DIDIER

Suite aux différents coups d'eau de 2021, une nouvelle encoche d'érosion s'est déclenchée à l'aval de l'enrochement provisoire installé en 2021. Une étude de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Eau et Territoires a été lancée pour proposer un aménagement pérenne de l'extérieur du méandre qui longe le chemin piéton et la voie communale.



Le comité de pilotage du 7 juillet a validé la mise place d'une série d'épis en enrochement pour envoyer l'eau sur la berge d'en face. Compte tenu du linéaire concerné (> à 100 m) le projet est soumis à une procédure d'autorisation loi sur l'eau voir à une autorisation environnementale selon les résultats du cas par cas soumis au service de la DREAL. La commune de St Didier sur Chalaronne a souhaité fin 2022 à ce que soit intégré les aménagements des berges en amont afin de pouvoir bénéficier de la procédure. Pour se faire de nouvelles études de maîtrise d'œuvre ont dû être relancées.



RESTAURER LE MILIEU NATUREL

MISE EN DÉFENS DES RIVIÈRES

Des travaux d'aménagement ont été réalisés sur le secteur amont de la Calonne à Francheleins, dans des parcelles pâturées en bord de rivière. L'objectif de ces interventions est d'améliorer la qualité de l'eau et du milieu en mettant en défens le cours d'eau grâce à l'installation de clôtures. Des points d'abreuvement sont également créés afin de garantir l'accès des animaux à l'eau et de limiter le piétinement du lit de la rivière. Les travaux ont eu lieu au mois de novembre et comprenaient :

- La pose de 1,4 km de clôtures barbelées,
- La création de 2 passages à gué et de 3 descentes aménagées,
- La mise en place d'une passerelle.

Le choix technique et l'emplacement des installations sont réalisés en concertation avec les propriétaires et agriculteurs concernés.

Subventionnés par :
l'Europe (LEADER); Département 01.

Montant des travaux : 34 039,22 € TTC

D'autres secteurs seront aménagés sur la rivière de l'Appéum en 2023.



Pose de clôture



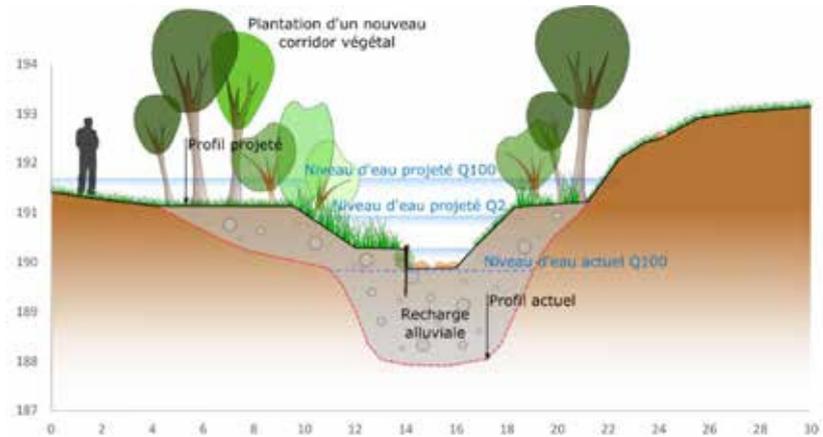
Passage à gué

**1,8 KM DE RIVIÈRE
PRÉSERVÉE**



Passerelle

RESTAURER LE MILIEU NATUREL



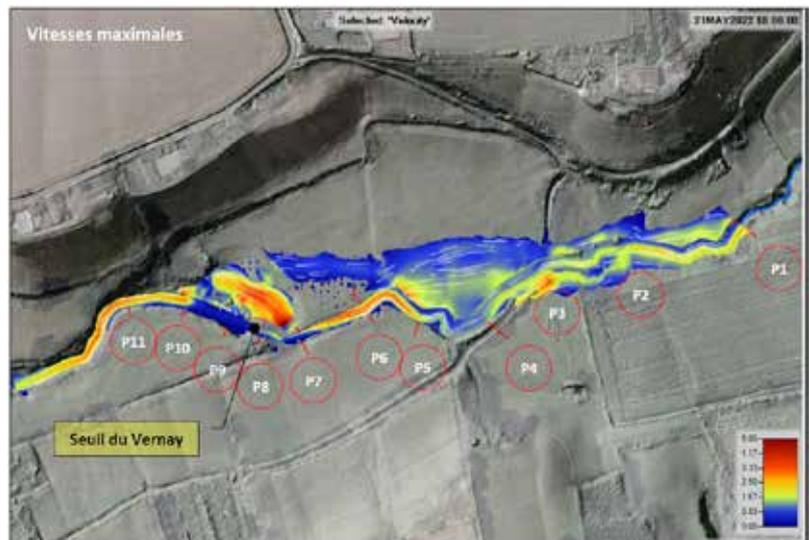
Profil projeté de la rivière la Mâtre

ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA MÂTRE ET SUR LA CALONNE

Deux études de faisabilité ont été réalisées par le bureau d'études PROGEO Environnement (38) sur la vanne du bourg de Guéreins sur la Calonne, puis sur le seuil du Vernay sur la Mâtre à Messimy/Saône. L'objectif était d'effectuer un diagnostic de ces deux sites et d'analyser les solutions d'aménagement possibles du fait de leur situation particulière. Ces études laisseront place à des discussions et choix politiques concernant la suite des interventions à mener ces prochaines années.



Scénario de travaux de la Vanne de Guéreins



Modélisation des crues de la Mâtre au seuil du Vernay

Montant des études de faisabilité : 35 358 € TTC
Subventionnés par : Région 30 % ; AERMIC 50 %

RESTAURER LE MILIEU NATUREL

Des diagnostics sur des seuils situés sur la Calonne, le Moignans et le Relevant, où des travaux sont envisagés à plus court terme, ont été réalisés par le bureau d'études Dynamique Hydro.

LA CALONNE

PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DU SEUIL DE LA RD933 - GUÉREINS

La principale contrainte liée à ce seuil est la présence du pont de la RD933 en amont. Le diagnostic a révélé que le risque d'érosion régressive suite à l'effacement du seuil serait mineur. Le pont a été construit sur la base d'un radier avec des piliers profonds. Un risque de déstabilisation est donc écarté.

Le droit d'eau est également un point à traiter puisqu'il est toujours existant même s'il n'y a plus d'usage depuis plus de 30 ans. La concertation a démarré en 2022 et les propriétaires concernés sont a priori favorables à l'abandon de ce droit d'eau. La phase Avant-Projet (AVP) a alors été lancée à l'automne. Il est envisagé un seul scénario qui comprend 2 volets principaux :

- la démolition du seuil et des ouvrages associés (bajoyers)



- la reconnexion d'un bras mort de la Calonne non fonctionnel au bief de l'ancien moulin Bernard plus en amont.



Le coût du projet est estimé à environ 30 000 € HT. Les travaux sont envisagés à l'été 2023.

RESTAURER LE MILIEU NATUREL



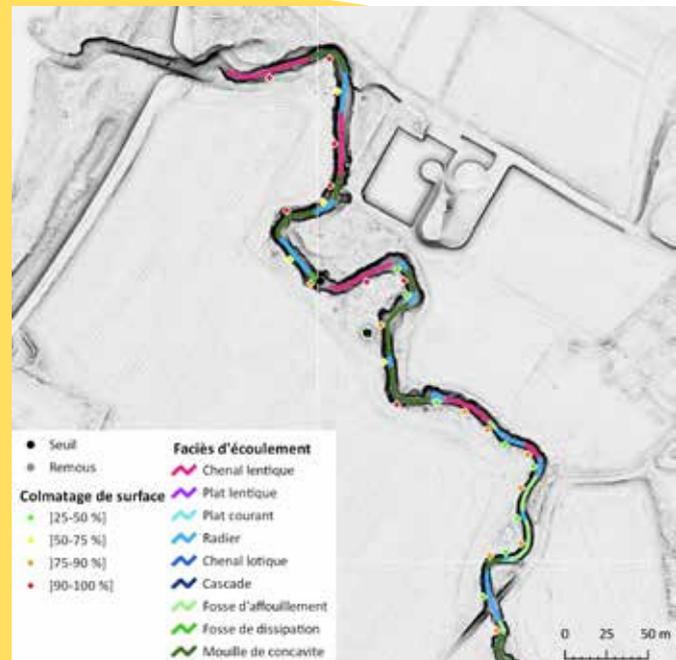
Seuil de la bâtie

PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DU SEUIL DE LA BÂTIE - CHANEINS

Le seuil de la Bâtie est lui aussi associé à un droit d'eau encore actif. Malgré ses impacts importants montrés par l'étude diagnostic sur la circulation des poissons et des sédiments et de nombreux échanges avec le propriétaire du moulin, celui-ci n'a pas souhaité renoncer à son droit d'eau pour diverses raisons. De ce fait, le projet a dû être mis de côté pour le moment.

PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DU SEUIL DE LA STEP - GUÉREINS

Le diagnostic réalisé a montré que le seuil de la STEP à Guéreins avait initialement été construit pour protéger la canalisation d'eaux usées située sur le fond du lit de la rivière. Le scénario de suppression du seuil, le plus bénéfique d'un point de vue écologique, ne serait possible que si le fonçage de la canalisation est envisagé. L'autre solution serait d'aménager une rampe en enrochement. Des discussions ont été engagées avec la communauté de communes Val de Saône Centre afin d'étudier la proposition la plus adaptée localement en termes de coûts et bénéfiques des opérations.



Extrait du diagnostic
du seuil de la STEP

LE MOIGNANS PROJET DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DU SEUIL DU MOULIN À BANEINS

Le seuil du moulin à Baneins n'a plus d'utilité depuis plusieurs décennies. Le bief du moulin a d'ailleurs été remblayé. L'étude diagnostic a démontré l'intérêt de restaurer la continuité au droit du seuil. Le propriétaire du droit d'eau n'était pas opposé à l'abandonner mais souhaitait s'aligner avec la volonté du conseil municipal. Le conseil municipal est plutôt attaché au site qui est très fréquenté et au patrimoine que le seuil représente pour la commune. Pour aider à l'appropriation du projet, des photos montages ont été réalisées. À l'issue de plusieurs présentations, le conseil municipal de Baneins a finalement voté contre le projet pour différentes raisons. Le projet de dérasement du seuil de Baneins a été abandonné.



Vue avant
travaux

Vue aval du seuil et
de la retenue projetée

RESTAURER LE MILIEU NATUREL

LE RELEVANT

PROJET DE RÉTABLISSMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET DE LA RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DU RELEVANT AVANT SA CONFLUENCE AVEC LA CHALARONNE À CHÂTILLON

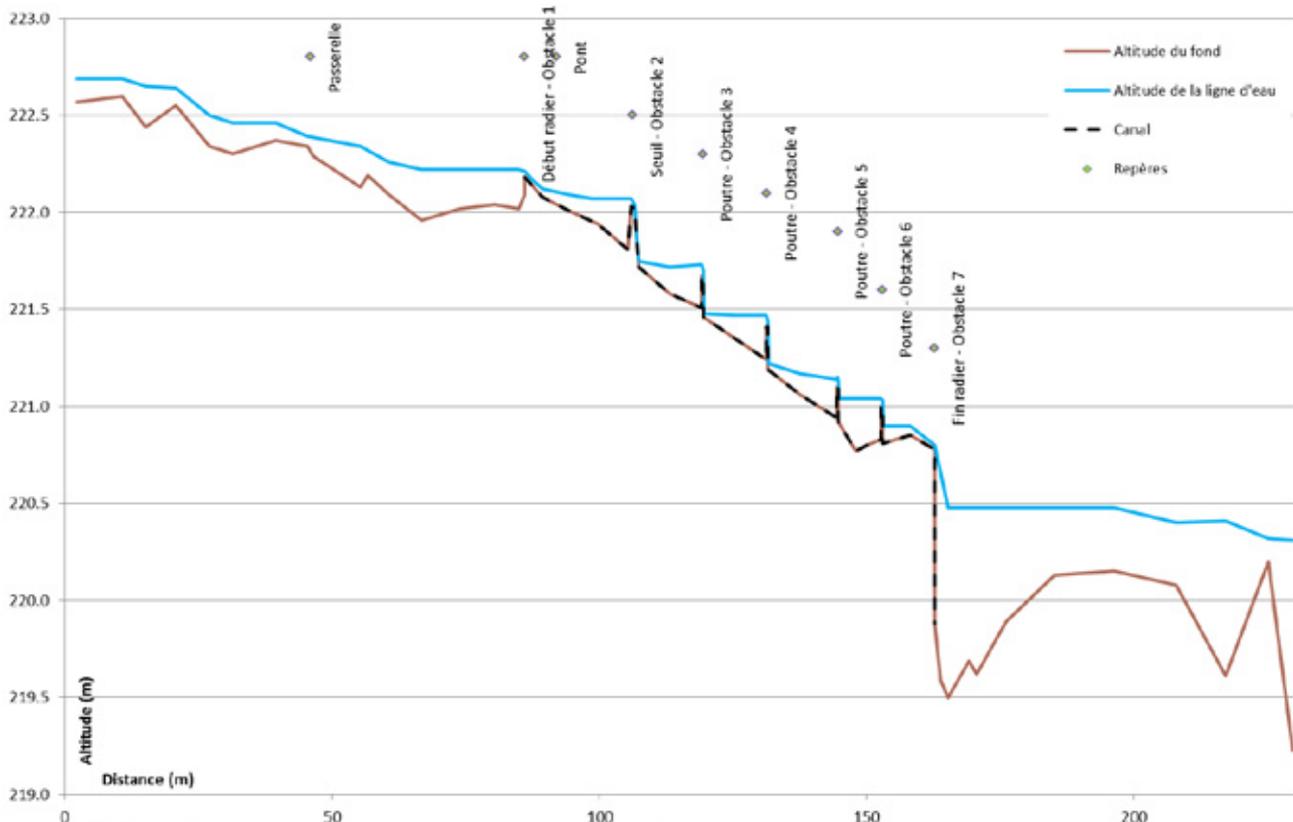
L'année 2022 a été consacrée à la réalisation du diagnostic et aux recherches documentaires permettant de trouver des informations sur l'historique des aménagements du Relevant avant sa confluence avec la Chalaronne. Dans les années 1960, le Relevant et la Chalaronne ont fait l'objet d'importants travaux de recalibrage et de bétonisation dans le cadre de la mise en place de l'assainissement collectif (pose des canalisations dans les berges) et de la lutte contre les inondations. L'un des enseignements du diagnostic réalisé montre que ces aménagements anciens contraignent aujourd'hui fortement des aménagements possibles futurs mais ont également un impact important sur la qualité écologique du milieu: réchauffement de l'eau, eutrophisation, habitats, connectivité etc...

Afin de mieux connaître la structure des bétons et le champ des possibles en termes d'aménagements futurs, des études géophysiques et géotechniques doivent être conduites.



Le Relevant

Profil en escalier du Relevant au droit des aménagements projetés



RESTAURER LE MILIEU NATUREL

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE MOIGNANS

Le Moignans trouve à l'aval de St Trivier sur Moignans de nouvelles sources qui lui assurent un débit toute l'année. Sa qualité s'améliore jusqu'à sa confluence avec la Chalaronne. Le Moignans est l'un des affluents de la Chalaronne de plutôt bonne qualité écologique sur lequel il persiste toutefois plusieurs ouvrages qui limitent son bon fonctionnement et bloquent notamment la continuité écologique. Aussi et par les travaux engagés en 2022 au droit du passage à gué de Baneins (photo n°1), les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Restaurer la continuité écologique (permettre la circulation des poissons, des sédiments et des cailloux de part et d'autre de l'ouvrage) au droit du passage à gué sur le Moignans (lieu-dit les Souches sur la commune de Baneins),
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant les périodes de surverse du gué et donc du contact de l'eau avec les engins et les autres véhicules.

Les travaux ont consisté à remplacer un passage à gué composé de 6 buses de diamètre 300 mm par une passerelle submersible préfabriquée.

Afin de dimensionner les travaux, 2 études préparatoires ont été engagées fin 2021 et début 2022 :

- Topographie (plans de l'ouvrage à transformer, octobre 2021) : cabinet Hydrotopo (Viriat),
- Études géotechniques (sondages du sol pour dimensionnement des fondations, janvier 2022) : bureau d'études Confluence Géotechnique (Saint Vulbas),

Les études d'avant-projet ont été réalisées pour l'essentiel en interne à l'exception des études béton armé et armatures effectuées par le bureau d'études Ciméo (Vaulx en Velin) et des études topographiques (Cabinet Hydrotopo, Viriat) et géotechnique (Confluence Géotechnique ; Saint Vulbas) préparatoires.



Le Moignans en bon état



Ancien gué

Par la suite, les travaux ont été réalisés en 2 phases par l'entreprise Gantelet-Galaberthier (Villeurbanne pour le génie civil) et le chantier d'insertion Val Horizon (uniquement pour les travaux concernant la végétation et la protection de la rivière) en juin-juillet puis en octobre-novembre 2022.

Retour en images des différentes phases du chantier

Afin de communiquer auprès des riverains et des partenaires techniques et financiers du syndicat, 2 panneaux de chantier (impression par DG Promo à Belleville-en-Beaujolais) ont été réalisés ainsi qu'un film de moins de 4 minutes à base de prises de vue par drone (réalisé par l'association Hatcap basée à Lyon).

À l'issue des travaux, le Moignans a pu retrouver un lit naturel au droit de ce secteur, permettant aux poissons et aux sédiments du cours d'eau de circuler librement au gré des saisons et des épisodes climatiques.



- 1 • Travaux préparatoires
- 2 • Démantèlement passage
- 3 • Fondations- pile de ponts
- 4 • Pose prédalles
- 5 • Coulage béton de l'ouvrage
- 6 • Pose enrobée
- 7 • Fin des travaux



Budget total:
95 900 € TTC

Plan de financement:
Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée
Corse: 50 %,
Région Auvergne-
Rhône-Alpes: 30 %,
SRDCBS: 20%

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20240215-D20240215-030-DE
Date de télétransmission : 26/02/2024
Date de réception préfecture : 26/02/2024

INONDATION

ÉTUDES DE DANGER

En 2021, le syndicat a débuté la réalisation de 4 études de danger d'ouvrages de lutte contre les inondations sur le bassin-versant du Rougeat (1 ouvrage), de la Mâtre (2 ouvrages) et du Pontcharat (1 ouvrage).

Malgré l'absence de classement réglementaire, la réalisation de ces études a été rendue nécessaire compte tenu de l'âge des ouvrages, du faible niveau de connaissances du syndicat pour certains d'entre eux et de la présence d'enjeux humains et économiques en aval de ces derniers.

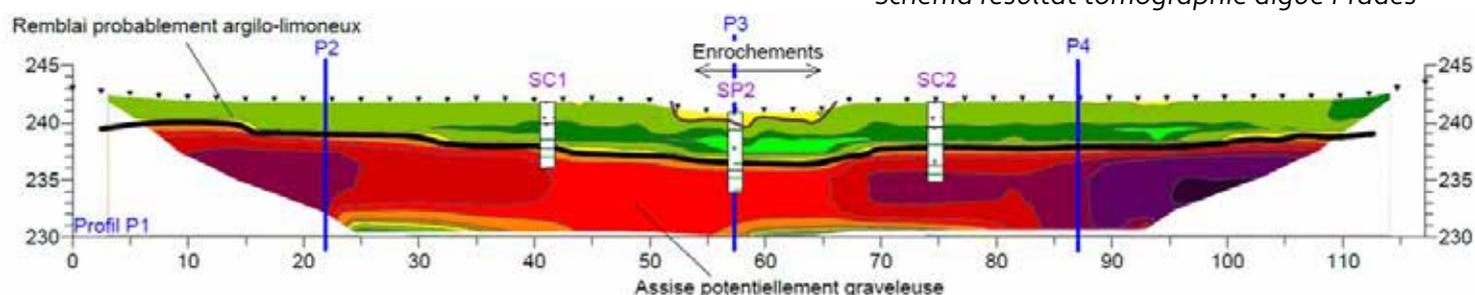
De fin 2021 à début 2023, 2 études ont été réalisées sur les ouvrages du ruisseau de Prades (affluent de la Mâtre) et de Fournieux (bassin-versant du Rougeat) par le bureau d'études Lombardi (Lyon).

Pour chaque ouvrage, les missions suivantes ont été réalisées :

- Diagnostic des ouvrages: reconnaissances détaillées sur site, topographie (réalisée par le bureau d'études Hydrotopo à Viriat), investigations géotechniques (effectuées par le cabinet Antemys à Guérens), passage caméra au niveau de la conduite traversante de l'ouvrage (par SARP Centre-Est),
- Analyse hydrologique: synthèse des études existantes, caractérisation des pluies critiques et des débits de référence à l'échelle des ouvrages,
- Simulation du fonctionnement des ouvrages et analyse de scénarios correspondant aux cas suivants:
 - Capacité nominale de l'ouvrage (vérification du dimensionnement pour lequel il a été construit),
 - Mise sous contrainte de l'ouvrage: embâcles, crue d'occurrence rare type crue centennale...
- Proposition d'amélioration du fonctionnement des ouvrages: travaux à réaliser, organisation du syndicat...

Coût étude ouvrage Prades:
29 220,70€ TTC

Coût étude ouvrage Fournieux:
28 258,30€ TTC



EN BREF

ENTRETIEN DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Afin de limiter les conséquences des inondations des rivières Mâtre et Rougeat sur les biens et les personnes, le syndicat assure l'entretien de 5 ouvrages de lutte contre les inondations situées sur les communes de Messimy sur Saône et de Chaleins.

Pour permettre leur fonctionnement optimal, un entretien annuel de la végétation est nécessaire.

Selon les caractéristiques des ouvrages, ces travaux sont réalisés soit manuellement par le chantier d'insertion Val Horizon (Trévoux) soit par tonte et broyage par la CUMA de Chaleins. Les entretiens ont été réalisés de mai à novembre 2022 afin de réaliser des fauches tardives.

Coût total : 6 095 € TTC

Entretien ouvrage Champ Courry

VANDALISME AU BARRAGE DE TALLARD

Le local du barrage de Tallard a fait l'objet d'un vol par effraction. La porte du local a été dégoncée et les 8 batteries qui alimentent l'automate du barrage de Tallard ont été volées.

Préjudice constaté

- Vandalisme au niveau de la porte : la porte a été dévissée au niveau des paumelles puis arrachée et jetée au sol – les paumelles de la porte ont été changées.

- Remplacement des 8 batteries Victron 12V
- Remplacement des câbles en cuivre associés aux batteries à remplacer

Pour éviter que cette situation ne se reproduise, une caméra avec vision nocturne et télétransmission par une carte sim dédiée a également été installée. Un panneau signal la vidéosurveillance sur la porte.

Le montant global du préjudice pour le syndicat est de 7302,72€ TTC.



Embâcles sur Tallard

Suite aux fortes pluies de l'hiver 2021/2022, des troncs d'arbres d'un diamètre important sont venus s'accumuler devant la vanne guillotine du barrage de Tallard. Pour limiter les risques de dysfonctionnement de la vanne, le syndicat a décidé de faire intervenir l'entreprise Didier Labalme pour enlever cet embâcle.

Coût de l'intervention : 216 € TTC par l'entreprise Labalme

PARTICIPER POUR MIEUX AGIR



participations aux réunions des comités techniques, des comités de suivi et des comités de pilotage. Le syndicat a participé activement aux travaux de définition des flux (entrées -sorties) de la nappe des cailloutis de la Dombes et de leurs interactions avec les eaux superficielles (rivières, étangs, zones humides).



NATURA 2000

Périmètre Natura 2000 Dombes: participation active à l'écriture d'un cahier des charges de définition des plans de gestion des chaînes d'étangs en collaboration avec le syndicat de la Veyle Vivante et la CCD.



CDE (Comité Départementale de l'eau) - Ce dernier présidé par le Préfet de l'Ain, n'a plus comme unique objectif de gérer de manière conjoncturelle la sécheresse. Il participe à donner une culture commune aux différents participants et travaille à la révision des arrêtés sécheresses. En période de sécheresses, des comités dédiés se réunissent et analysent la situation hydrologique des rivières et des nappes du Département. Le syndicat y participe.

PAEC DOMBES

Dans le cadre du nouvel appel à projet agroenvironnemental et climatique de la Dombes, le syndicat a participé à l'élaboration de la candidature.



ASSISTER ET COMMUNIQUER

RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE SUR LE SRDCBS

50 %

de la population pense que le syndicat entretient les arbres de bords de rivière

42,4 %

de la population pense que le syndicat cure les rivières



19,7 %

de la population pense que le syndicat verbalise les mauvaises pratiques

LES CHIFFRES CLÉS

6,1 %

de la population ne sait pas quelles sont les actions du syndicat

37,9 %

de la population pense que le syndicat intervient pour réaliser l'entretien courant (couper les herbes de bords de rivière et enlever les déchets)

47 %

de la population ne connaît pas le SRDCBS

85 %

de la population ne connaît pas son mode de financement



Le syndicat a poursuivi la publication d'articles sur sa page Facebook.

COMMUNICATION ILLUSTRATION DU GUIDE RIVERAIN

Le syndicat a poursuivi la mise à jour du guide riverain à l'aide d'une stagiaire Carla Orgiazzi. Pour le moderniser, des illustrations ont été commandées à ANT.

Une rivière en bon état



Cuivré des marais



Illustrations du guide (ANT)



Animations scolaires 2022

ASSISTER ET COMMUNIQUER

Les animations scolaires :

Le syndicat poursuit son programme d'animations auprès des scolaires afin de sensibiliser les enfants aux questions liées aux milieux aquatiques.

Ces animations sont destinées aux classes de CP à CM2 au sein des établissements publics et privés. Les interventions sont organisées en salle ou sur le terrain (autour des rivières et des étangs proches des écoles).

Elles sont financées par le syndicat avec le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC à hauteur de 70 %. Un budget de 14 904 € sera alloué pour l'année scolaire 2022/2023, ce qui correspond à 54 animations réalisées au cours du premier semestre 2023.

Ces animations sont réalisées par S-Ortie et sont détaillées dans le tableau ci-dessous à l'échelle de chaque commune.

Tableau animations scolaires

Type école	Commune	Nombre de classes	Nombre d'animations total
Primaire publique	Chaleins	2	4
Primaire publique	Le Montellier	2	4
Primaire publique	Illiat	2	4
Primaire publique	Abergement	1	2
Primaire publique	Garnerans	1	2
Primaire publique	Chaneins	3	6
Primaire privée	St Didier	4	8
Primaire publique	Montceaux	2	4
Primaire publique	Châtillon	4	8
Primaire publique	Thoissey	3	6
Primaire publique	St Trivier	3	6
Total		27	54

RÉUNIONS

- **Comités syndicaux :**
9 février, 9 mars, 6 juillet,
7 septembre et 7 décembre
- **Réunions bureau exécutif :**
21 janvier, 9 février, 28 avril,
16 juin, 8 septembre,
14 octobre 8 novembre et
7 décembre
- **Groupe de travail Agriculture
et Territoires :** 29 juin
- **Groupe de travail
Inondation :** 25 octobre
- **Copil suivi du contrat :**
24 janvier
- **Copil trame turquoise et
zones humides :** 23 juin
- **Commission communication :**
19 juillet, 2 et 29 novembre,
- **Conférence des Présidents :**
14 novembre.

SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE

Le barrage de Tallard vandalisé

C'est la deuxième fois en deux ans, mais cette fois, il y a eu vol. La porte du barrage de Tallard a été dégonflée et jetée au sol, les huit batteries et les câbles de raccordement en cuivre ont été volés, vendredi 18 février, à 5 h 30. L'année dernière, en mars 2021, il y avait déjà eu du vandalisme.

La Sogedo (Société de gestion et de distribution d'eau), qui assure la maintenance des installations, a reçu un signal alerte intrusion, et a immédiatement contacté le syndicat.

Une plainte déposée

Le syndicat estime les réparations et le remplacement du matériel à environ 8 000 euros, sans compter les frais annexes qui ne sont pas comptabilisés (comme le temps passé à la suite de cet acte de vandalisme, les déclarations, etc.).

Une plainte a bien évidemment été déposée. Tout devrait revenir à la normale début mars. En attendant, cela explique pourquoi le canal des Échudes est à sec à certains endroits, la vanne guillotine ne pouvant être fermée.

Un système d'ouverture des vannes automatique

Le barrage de Tallard est ai-



Après l'acte de vandalisme perpétré sur le barrage de Tallard à Saint-Étienne-sur-Chalaronne, le canal des Échudes est à sec à certains endroits, comme ici à Saint-Didier-sur-Chalaronne. Photo Progrès/Christine AUBOUIN-DECROIX

tué sur la rivière de la Chalaronne, à Saint-Étienne-sur-Chalaronne. Il permet la dérivation d'une partie des eaux de la rivière vers le canal des Échudes, qui alimente plusieurs moulins sur les communes de Saint-Étienne et Saint-Didier.

Le système d'ouverture des vannes, qui régule l'entrée d'eau vers le canal, est fonction du débit de la rivière (donc des pluies). Il a été automatisé en 2014, après la constatation de nombreux dysfonctionnements. Un local contient l'automate et les batteries alimentant le système via des panneaux solaires.

De notre correspondante
Christine AUBOUIN-DECROIX

Vol : le canal des Échudes impacté

SAINT-ETIENNE-SUR-CHALARONNE

Le barrage de Tallard, situé en amont, sur la commune de Saint-Étienne, a été une nouvelle fois vandalisé vendredi 18 février très tôt le matin, à 5h30. Comme le commente Alice Prost, directrice au syndicat des rivières : « toutes les batteries permettant d'actionner les pelles ont été volées et la porte du local a été dégonflée et est inutilisable en l'état. Nous avons dû mettre des plaques d'osb (bois) fixées sur le bardage pour empêcher les curieux de pénétrer dans l'abri et d'endommager l'automate. Nous avons réussi à trouver des batteries de substitution qui pourront nous être livrées dans des délais très raisonnables : la semaine du 28 février au plus tard. Nous espérons pouvoir faire réparer la porte dès la semaine prochaine et pensons très sérieusement à installer un système de surveillance afin de prévenir ce type d'incident ». Un retour à la normale est prévu pour la première semaine de mars, « si tout se passe comme prévu. En attendant, comme il y a eu des précipitations raisonnables ces derniers jours et donc de l'eau, la vanne guillotine est en position ouverte, et nous ne pouvons pas la fermer. Les Échudes risquent donc de se retrouver avec très peu d'eau d'ici au remplacement des batteries », souligne le syndicat. Les différents propriétaires de moulins situés sur le parcours du canal, traversant les communes de Saint-Étienne, Saint-Didier et Thoissey, ont été contactés.

Une plainte a été déposée par Jean-Michel Lux, président du syndicat des rivières, à la gendarmerie de Thoissey dès le vendredi après-midi.

Syndicat des Rivières
Dombes
Charentes
Bords de Saône

Syndicat des Rivières Pollution de l'Eau

Une pollution a été constatée le 28 février dernier sur la commune de Saint-Trivier-sur-Moignans, dans un fossé communal rejoignant le Moignans plus en aval. La commune a été avertie, et les gendarmes se sont rendus sur place pour constater. L'eau était bleue sur un long linéaire du fossé. Des résidus de produits non naturels (probablement de la peinture) ont été déversés dans un avaloir d'eaux pluviales qui rejoint le fossé en question.

Il est important de rappeler que le déversement de substances pouvant porter atteinte à l'environnement constitue un délit et peut être puni par la loi au titre des articles [L. 216-6](#) et [L. 432-2](#) du code de l'environnement.

Nous encourageons les citoyens, les collectivités et les entreprises à rester attentifs quant à la destination des eaux de rinçage ou autres rejets au niveau des avaloirs d'eaux pluviales ou des fossés qui ne sont pas forcément dirigés vers une station d'épuration ; il peut en effet s'agir d'écoulements d'eaux pluviales qui rejoignent directement le milieu naturel.

En cas de pollution constatée dans une rivière ou un fossé, voici la démarche à suivre :

- contacter dès que possible la police de l'environnement => l'Office Français de la Biodiversité (OFB) – Service Départemental de l'Ain : 04 74 98 39 80
- prévenir le Syndicat de rivières du secteur : pour notre territoire, le SRDCBS : 04 74 55 20 47
- si les deux précédents ne sont pas joignables, prévenir les gendarmes de la commune.

Dans certains cas, s'agissant de pollutions environnementales graves (industrielles, agricoles, domestiques...), il est possible d'avertir les sapeurs-pompiers qui sont habilités à intervenir pour limiter ou maîtriser la pollution lorsque celle-ci présente des risques chimiques ou biologiques importants, et/ou pour protéger la faune en danger.

BAINS

Les travaux du passage à gué sont achevés



La réception des travaux par les élus en présence des intervenants sur ce chantier.

Photo Progrès/Dominique DUBREUIL

Ce vendredi 21 octobre avait lieu la réception, par les élus, des travaux de restauration de la continuité écologique du cours d'eau le Moignans, au droit du passage à gué de Bainsins. Le Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône étant le maître d'ouvrage. Le bureau d'études Ciméo s'est chargé des études béton armé et armatures.

Le contexte : le Moignans présente à cet endroit un passage à gué bétonné constitué de 6 buses. Sa conception entraîne l'accumulation de bois morts et de cailloux transportés par le cours d'eau en amont de l'ouvrage. La circulation des poissons est également bloquée par la hauteur de la chute d'eau créée à l'aval. En hiver, lorsque les débits sont plus importants, l'eau passe par-dessus le gué, les véhicules roulent alors dans l'eau, ce qui accentue les risques de pollution de la rivière.

Un chantier à près de 100 000 euros

Le but de ces travaux était donc de restaurer la continuité écologique (permettre la circulation des poissons, des sédiments et des cailloux de part et d'autre de l'ouvrage) au lieu-dit les Souches, commune de Bainsins. Mais aussi améliorer la qualité de l'eau en limitant les périodes de surverse du gué et donc le contact de l'eau avec les engins et autres véhicules.

Les travaux ont commencé en juin et viennent de s'achever par un élagage et débroussaillage de la végétation réalisée par l'association d'insertion Val Horizon. La création de fondations de la passerelle au niveau des deux berges, l'installation de la passerelle composée d'éléments préfabriqués à l'aide d'une grue, le coulage du béton pour lier les éléments préfabriqués ont été réalisés par l'entreprise Gantelet Galaberthier.

L'ensemble des études préparatoires a coûté 10 900 € TTC et les travaux 85 000 € TTC, financés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 %, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (30 %) et le Syndicat des rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (20 %).



Nous tenons à remercier chaleureusement :

- Nos partenaires techniques et financiers pour leurs conseils et leur soutien,
- L'ensemble des acteurs du territoire,
- L'équipe technique du SRDCBS pour son implication au quotidien,

UN GRAND MERCI À TOUS.

Partenaires techniques et financiers



**Syndicat des rivières Dombes Chalaronne
Bords de Saône**

7 avenue Dubanchet
01400 Châtillon sur Chalaronne
Tél. : 04 74 55 20 47
Contact : accueil@srdcbs.fr